C+Clair
FICHE PRODUIT

utwin

# FIDELIDADE PREMIUM' EMPRUNTEUR

FIDELIDADE
ASSUREUR DEPUIS 1808



LABEL EXCELLENCE 2026

**PREMIUM' EMPRUNTEUR**
**FIDELIDADE**

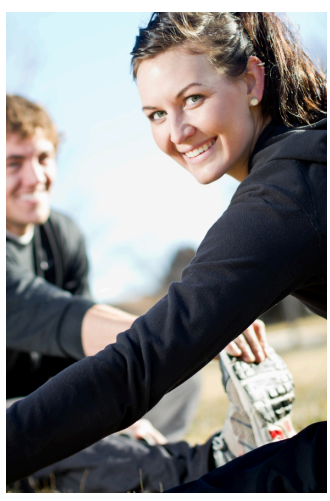
**Une offre d'assurance 100% digitale parfaitement adaptée à vos besoins !**

UTWIN assure le prêt et aussi l'emprunteur

Exigée par les banques, l'assurance emprunteur a pour objectif premier de vous protéger, vous et votre famille en garantissant le paiement des mensualités ou du capital restant dû à l'organisme prêteur en cas d'arrêt de travail d'invalidité et de décès. En cas d'imprévus, la banque a la certitude d'être remboursée, et vous, vous êtes protégé des conséquences d'une pathologie de santé, et vous sécurisez votre capacité de remboursement et votre patrimoine.

## ■ Quels sont les + de l'offre ?

### POUR DES GARANTIES PROTECTRICES

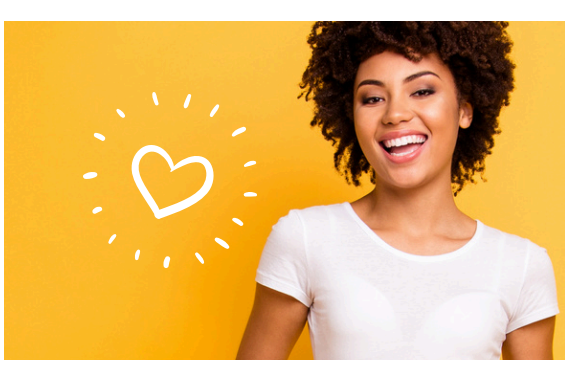


- Prêts assurables jusqu'à 20 000 000 € et mensualités assurables jusqu'à 30 000 € /mois.
- Une indemnisation forfaitaire (versement des prestations sans référence à la perte de revenus).
- Irrévocabilité des garanties et maintien du tarif pendant toute la durée de votre prêt.
- Un simple questionnaire de santé jusqu'à 45 ans et 1 000 000 € assurés.
- Couverture des sports représentés par une fédération française agréée. Les sports aériens et les sports nécessitant l'usage d'un engin à moteur sont rachetables sur étude.
- Couverture à hauteur de 50% pendant 12 mois en cas de reprise à temps partiel thérapeutique.

### POUR UN CHANGEMENT D'ASSURANCE FACILITÉ

Pour vous faciliter le changement de votre contrat, un questionnaire de santé simplifié en 6 questions :

- → Pour les prêts de moins de 5 ans
- → Pour les assurés jusqu'à 50 ans
- → Pour les prêts jusqu'à 500 000 €



**CHANGER D'ASSURANCE**
n'a jamais été aussi simple !

**UTWIN s'occupe pour vous des démarches administratives de substitution auprès de la banque.**

**Aujourd'hui, avec la nouvelle loi Lemoine, vous pouvez résilier votre contrat d'assurance à tout moment, sans frais et sans pénalités.**

# POUR DES FORMALITÉS MÉDICALES SIMPLIFIÉES

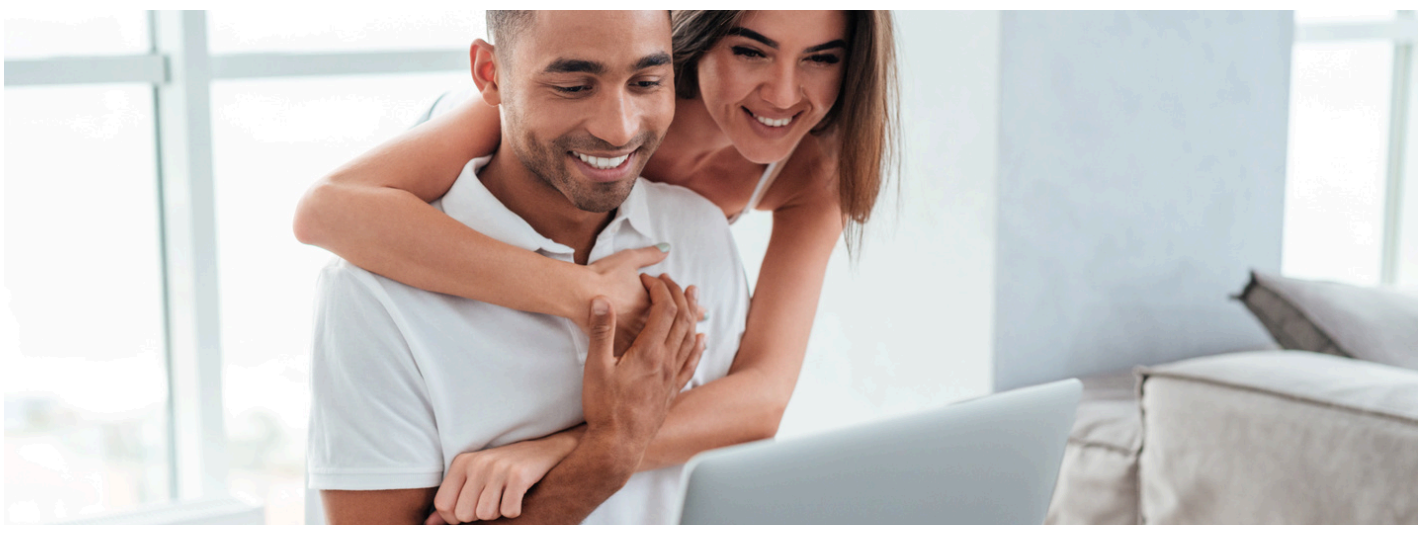
## Vos formalités médicales sont déterminées en fonction de la nature de votre projet, du montant assuré et de votre âge.

Sur l'offre FIDELIDADE PREMIUM' Emprunteur, si vous avez moins de 45 ans et que vous empruntez jusqu'à 1 million d'euros, vous serez soumis à un simple questionnaire de santé.
Vous bénéficierez d'un allégement des formalités médicales complémentaires et d'un absence de sélection financière jusqu'à 2 500 000 €.




**Dans le cadre de la nouvelle loi (loi Lemoine), depuis le 1er juin 2022, si votre prêt immobilier est inférieur à 200 000 €, vous n'aurez pas de questionnaire de santé !**

Ce plafond s'applique par assuré et sur la totalité de l'encours des crédits assurés (uniquement crédits immobiliers). Par exemple, en cas d'emprunt par un couple, le plafond sera de 400 000 € si la quotité est bien de 50% par assuré.



## Les garanties de l'offre

**Décès :** Versement du capital restant dû à l'organisme prêteur au prorata de la quotité assurée.

**Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) :** Versement de la prestation prévue en cas de décès par anticipation si suite à une maladie ou à un accident vous ne pouvez plus travailler et que votre état nécessite l'assistance d'une tierce personne pour les actes de la vie courante (se déplacer, s'habiller, se laver, se nourrir).

**Incapacité Temporaire Totale de travail (ITT) :** En cas d'arrêt de travail suite à une maladie ou un accident, prise en charge forfaitaire de la mensualité au prorata de la quotité assurée sans tenir compte de la perte de revenus. 5 franchises au choix 30, 60, 90, 120 ou 180 jours.

**Invalidité Permanente Totale (IPT) :** Prise en charge de la mensualité de votre prêt (IPT en rente) ou du capital restant dû (IPT en capital) au prorata de la quotité assurée en cas d'impossibilité absolue d'exercer votre activité professionnelle de manière permanente.

**Invalidité Permanente Partielle (IPP) :** Prise en charge de 50% de la mensualité assurée en cas d'IPT en cas de perte de capacité au travail définitive partielle occasionnant un taux d'invalidité entre 33 et 66 %.

**Invalidité Permanente Professionnelle (IPPRO) :** Réservée aux professions médicales (médecins, chirurgiens, internes, chirurgiens-dentistes, pharmaciens et vétérinaires), cette option renforce la prise en charge d'un état d'invalidité.

**Renfort dos et psy :** Prise en charge sans condition d'hospitalisation des arrêts liés aux pathologies dorsales et psychiatriques.

**Couverture des sports :** Tous les sports représentés par une fédération française agréée sont couverts sans déclaration. Les baptêmes et les initiations sont couverts sans déclaration. Les sports aériens et les sports avec usage d'engins à moteur sont couverts sur étude.

## Les conditions d'adhésion

### Quelles sont les limites d'âge à l'adhésion et aux prestations de l'offre ?

| PRÊTS ASSURABLES | Caractéristiques des prêts assurables |
|---|---|
| Type de prêts | Prêts immobiliers, consommation réalisés à titre personnel ou professionnel réalisés auprès d'un organisme prêteur situé en France métropolitaine, La Réunion, Guadeloupe, Martinique et Guyane. |
| Durée des prêts | De 12 à 360 mois |
| Montant des capitaux assurables | De 17 000 à 20 000 000 € |
| Mensualité maximum assurable | 30 000 €/mois |

### Quelles sont les limites d'âge à l'adhésion et aux prestations de l'offre ?

| CONDITIONS D'ADHÉSION | Limite d'âge à l'adhésion | Limite d'âge aux prestations |
|---|---|---|
| Décès | 81 ans | 91 ans |
| PTIA | 65 ans | 71 ans |
| ITT / IPT | 65 ans | 65, 67, 71 ans selon l'option choisie |
| Renfort dos / psy | 65 ans | 65, 67, 71 ans selon l'option choisie |
| IPPRO | 65 ans | 65, 67, 71 ans selon l'option choisie |

### Quels sont les règles de territorialité à respecter lors de l'adhésion au contrat ?

| TERRITORIALITÉ | France continentale, Monaco | La Réunion, Guadeloupe, Martinique, Guyane, Corse |
|---|---|---|
| Décès / PTIA | ✓ | ✓ |
| ITT / IPT | ✓ | ✓ |
| IPP | ✓ | ✓ |
| Renfort Dos/ Psy | ✓ | ✗ |
| IPPRO | ✓ | ✗ |

# FIDELIDADE PREMIUM' EMPRUNTEUR

## UNE OFFRE 100% DIGITALE
## CONFORME AUX CRITÈRES CCSF

(Comité Consultatif du Secteur Financier)

**Dans tous les cas, votre assurance de prêt doit présenter un niveau de garanties équivalent au contrat proposé par la banque. Les garanties proposées dans l'offre FIDELIDADE PREMIUM' Emprunteur répondent aux exigences des banques en matière d'équivalence pour une adhésion en toute sécurité et en toute simplicité.**

| CRITÈRES CCSF | Notice d'Information | COMMENTAIRES |
|---|---|---|
| **GARANTIE DÉCÈS** | | |
| Garantie couverte pendant toute la durée du prêt | Page 4 - § 9.1 | Oui, jusqu'à 91 ans. |
| **GARANTIE PTIA** | | |
| Garantie couverte pendant toute la durée du prêt | Page 5 - § 9.2 | Oui, jusqu'à 71 ans. |
| **GARANTIE INCAPACITÉ** | | |
| Garantie couverte pendant toute la durée du prêt | Page 9 - § 12.3 | Oui, jusqu'au jour du 65ème, 67ème, 71ème anniversaire de l'assuré selon l'option choisie à l'adhésion. |
| Délai de franchise inférieur ou égal à 30,60,90, 120 ou 180 jours | Page 5 - § 9.3.1 | Oui, Franchise 30,60,90,120 ou 180 jours disponibles. |
| Pour une personne en activité, évaluation en fonction de la profession exercée au jour du sinistre | Page 5 - § 9.3.1 | Oui. |
| Pour une personne en activité, prestation égale à la mensualité assurée sans référence à la perte de revenu subie pendant le sinistre | Page 5 - § 9.3.1 | Oui, le contrat prévoit le versement de prestations forfaitaires. |
| Maintien de la couverture en cas de temps partiel thérapeutique avec une prise en charge minimale de 50% dur une durée d'au moins 90 jours | Page 5 - § 9.3.1 | Oui, pendant 365 jours. |
| Couverture des inactifs au moment du sinistre (si oui, taux de prise en charge compris entre 1 et 49%, entre 50 et 99% ou à 100%) | Page 5 - § 9.3.1 | Oui, à 100%. |
| Couverture des affections dorsales (sans condition d'hospitalisation ni d'intervention chirurgicale ou avec conditions d'hospitalisation inférieure à 10 jours ou de 10 jours et plus) | Page 7 - § 9.5<br>Page 7 - § 10 | Oui, sans condition avec l'option renfort dos sinon prise en charge sous condition de 8 jours d'hospitalisation. |
| Couverture des affections psychiatriques sans condition d'hospitalisation inférieure à 10 jours ou de 10 jours et plus | Page 7 - § 9.5<br>Page 7 - § 10 | Oui, sans condition avec l'option renfort psy sinon prise en charge sous condition de 8 jours d'hospitalisation. |
| **GARANTIE INVALIDITÉ** | | |
| Garantie couverte pendant toute la durée du prêt | Page 9 - § 12.3 | Oui, jusqu'au jour du 65ème, 67ème, 71ème anniversaire de l'assuré selon l'option choisie à l'adhésion. |
| Evaluation en fonction de la profession exercée au moment du sinistre | Page 6 - § 9.3.3 | Oui. |
| Prise en charge de l'invalidité totale sans référence à la perte de revenu subie au moment du sinistre | Page 6 - § 9.3.3 | Oui, le contrat prévoit le versement de prestations forfaitaires. |
| Prise en charge de l'invalidité partielle (IPP) à partir de 33% | Page 5 - § 9.3.2 | Oui, à hauteur de 50% de la mensualité assurée en IPT. |
| Couvertures des affections dorsales (sans condition d'hospitalisation ni d'intervention chirurgicale ou avec condition d'hospitalisation inférieure à 10 jour ou de 10 jours et plus | Page 7 - § 9.5<br>Page 7 - § 10 | Oui, sans condition avec l'option renfort dos sinon prise en charge sous condition de 8 jours d'hospitalisation. |
| Couverture des affections psychiatriques (sans condition d'hospitalisation ni d'intervention chirurgicale ou avec condition d'hospitalisation inférieure à 10 jours ou de 10 jours et plus) | Page 7 - § 9.5<br>Page 7 - § 10 | Oui, sans condition avec l'option renfort psy sinon prise en charge sous condition de 8 jours d'hospitalisation. |

## DES CLIENTS SATISFAITS !

**95% des clients ayant souscrit une assurance emprunteur UTWIN donnent une note supérieure à 4/5.**

**Ils reconnaissent la simplicité et la rapidité du parcours de souscription, l'écoute et la réactivité des équipes, ainsi que la compétitivité tarifaire des offres UTWIN.**




***"Tarif bien moins élevé que celui proposé par l'assurance de ma banque. Plus de 5000€ d'économie...Top!!!"***

***"Rapidité efficacité réactivité prix défiant toute concurrence"***

***"Une très grande économie par rapport à l'assurance prise au début du prêt à la banque"***


www.utwin.fr
04 26 31 67 00
gestion@utwin.fr



UTWIN ASSURANCES est le nom commercial de la société TWINSEO, SAS au capital de 250.000 €, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro n°821 873 734, dont le siège social est 2 Quai du Commerce - 69009 Lyon. Société de courtage en assurance immatriculée à l'ORIAS sous le n° 16005411 (www.orias.fr), dont l'activité relève de l'ACPR : 4, place de Budapest – 75009 PARIS.